

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SE

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le



ID : 061-200068856-20240425-2024_04_091-DE

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Convocation du 17.04.2024
Affichage du 17.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes des Menus suite à la convocation du 17.04.2024, affichée le dix-sept avril 2024.

Etaient présents : Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M SOUTIF Patrick en remplacement de M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excusés : M BAILLIF Christian (donne pouvoir à M VIANDIER Marcel), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M DUGUET Christian), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M HOULLE Pascal (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), Mme REVET Evelyne (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur M GUILLET Denis est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.04.091

RELAIS PETITE ENFANCE DES HAUTS DU PERCHE = GUICHET UNIQUE 0/6 ANS

Depuis le 1er janvier 2022, la Communauté de Communes des Hauts du Perche a en gestion le Relais Petite Enfance (RPE).

Dans le cadre de son offre de services de base fixée par l'article D.214-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le RPE informe les parents sur l'ensemble des modes d'accueil et les accompagne dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins.

A partir du 1^{er} mai 2024, cette mission de base est renforcée par la centralisation des demandes d'information des familles sur son territoire : il devient « Rpe guichet unique ».

A ce titre, le Rpe est positionné sur son territoire comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire pour les enfants de 0 à 6 ans. Concrètement, dans le cadre cette mission, l'ensemble des familles du territoire en recherche d'un mode d'accueil est orienté vers le Rpe guichet unique. Celles-ci se voient proposer un rendez-vous afin :

- de cerner leur besoin,
- leur présenter l'offre d'accueil existante,
- les accompagner dans le choix de la solution la plus adaptée.

Sur le territoire, le Rpe guichet unique constitue également l'unique lieu d'information référencé sur le site monenfant.fr pour recevoir l'ensemble des demandes effectuées en ligne par les familles. Il est

donc chargé de répondre à l'ensemble de ces demandes en proposant rapidement un rendez-vous à leurs parents.

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le 
ID : 061-200068856-20240425-2024_04_091-DE

Cette mission renforcée est assurée par la responsable du RPE.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la mise en place de la mission renforcée guichet unique au sein du Relais Petite-Enfance,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce et document se rapportant à cette mission renforcée.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

